

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/06/2007 - Convocation du 21/06/2007
Compte rendu affiché le : 06/07/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	18
Votants	23

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mle VEYRIER; Mme MARMONIER; M. FORGET; Mme DESVIGNES; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BOUREZG; M. BELLOT.

Absents représentés : Mme GLATARD (pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMANN (pouvoir à Mme DESVIGNES); Mme PERRIN (pouvoir à Mle VEYRIER); M. GONDELAUD (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. CHRETIN (pouvoir à M. OLLIVIER).

Absents excusés : Mme BROSSARD; Mme ZUILLI.

Absents : M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

Objet : Délégation de signature - Marchés à Procédure Adaptée

Il est rappelé à l'assemblée qu'une délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire est prévue notamment par l'article L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales (Marchés à procédure adaptée définis par une limite de seuil par le Code des Marchés Publics 2006). Monsieur le Maire bénéficie de cette délégation.

Toutefois, afin de faciliter la gestion de ces marchés à procédure adaptée (marchés inférieurs au seuil de 210 000.00 € H.T) et après avis de Monsieur le Receveur Municipal, il semble opportun d'inclure également dans cette délégation la signature d'avenants inférieurs à 5%, dès lors que cette augmentation du montant initial du marché n'entraîne pas le dépassement du seuil de 210 000.00 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner délégation à Monsieur le Maire afin de signer tout avenant inférieur à 5% pour les marchés à procédure adaptée passés par la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- **CONFIRME sa délégation à Monsieur le Maire pour la signature des marchés à procédure adaptée prévue par le Code des Marchés Publics (article 28),**
- **DONNE délégation à Monsieur le Maire pour la signature des avenants inférieurs à 5% pour les marchés à procédure adaptée de la collectivité, dès lors que l'augmentation initiale du marché n'entraîne pas le dépassement du seuil réglementaire des marchés pouvant être passés suivant une procédure adaptée,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 28 juin 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 02/07/2007
Publication ou affichage du 03/07/2007
Paul LAFFLY,
Maire.